

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Patrick CHARLES, M. Olivier LEBRUN.

**Est excusé :**

**Le Vice-président :**

M. Philippe BRILLAULT.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 17

-----

**Objet : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à un projet de ressourcerie sur le territoire de Versailles Grand Parc ;  
Autorisation au Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et du Conseil Régional d'Ile-de-France.**

**Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 15 octobre 2015,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le PREDMA (Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés) adopté par la Région Ile-de-France le 26 novembre 2009 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2010.09.04 relatif à l'accord cadre de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour un programme local de prévention des déchets ;

Vu la délibération n°2014.12.10, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, d'engagement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans une réponse à l'appel à projet « zéro gaspillage, zéro déchet ».

-----

La ressourcerie est un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement, dont l'activité est inscrite dans un schéma de

gestion de déchets du territoire. Elle porte également une dynamique sociale au travers de ses objectifs et de son statut.

Le développement des ressourceries est un objectif affiché de la politique publique en région Ile-de-France. La Région, dans le cadre de son Plan de Réduction des déchets, vise la création de 30 structures relevant de ce modèle économique d'ici 2019.

Particulièrement soucieuse de réduire la production de déchets sur son territoire, la communauté d'agglomération s'est lancée dans un Plan Local de Prévention des déchets (PLP) et a répondu à l'appel à projet «zéro gaspillage zéro déchet »

Il s'agit, ainsi, de maîtriser l'évolution des coûts de la chaîne de gestion des déchets, de développer l'économie sociale et solidaire, de mobiliser les différents acteurs pour que s'instaure une démarche d'économie circulaire.

La création d'une ressourcerie sur le territoire de Versailles Grand Parc présente un enjeu de gestion global des déchets puisqu'elle offre la possibilité de :

- mieux maîtriser les coûts de collecte et de traitement,
- proposer aux usagers un mode de collecte adapté à leur production,
- apporter une réponse environnementale pertinente.

Cette étude vise à la fois à vérifier l'opportunité de créer sur le territoire une ressourcerie, à identifier un porteur de projet et à vérifier ses capacités et les conditions à réunir pour le mener à bien.

Cette étude peut bénéficier d'un soutien financier de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ainsi que d'un soutien de la Région Ile-de-France.

#### **DÉCIDE :**

- 1) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une ressourcerie sur le territoire de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Ile de France pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une ressourcerie sur le territoire de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *de charger le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

**Nombre de présents : 17**

**Nombre de suffrages exprimés : 17**

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,  
le 15 octobre 2015.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le :  
22/10/2015  
de l'affichage le : 26/10/2015  
retiré de l'affichage le :



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services

116 116 116 116 116 116  
116 116 116 116 116 116  
116 116 116 116 116 116  
116 116 116 116 116 116  
116 116 116 116 116 116

